

En décembre 2022, vous aurez la possibilité de vous exprimer. Soutenez massivement la CGT afin qu'elle puisse faire entendre nos voix.

Nos luttes doivent se poursuivre car les atteintes à nos valeurs sont quotidiennes. VOTRE VOIX EST PREPONDERANTE pour changer les choses !



www.sante.cgt.fr

f Facebook :
CGT Santé Action Sociale

Adhérer à la CGT,
flashsez le QR code



Coordonnées du syndicat :

Fédération Santé et Action Sociale CGT
263, rue de Paris - Case 538 - 93515
Montrouill CEDEX - orga@sante.cgt.fr



Elections professionnelles dans la fonction publique hospitalière

**AIDES MÉDICO PSYCHOLOGIQUES (AMMP)
AIDES EDUCATIVES ET SOCIALES (AES)**

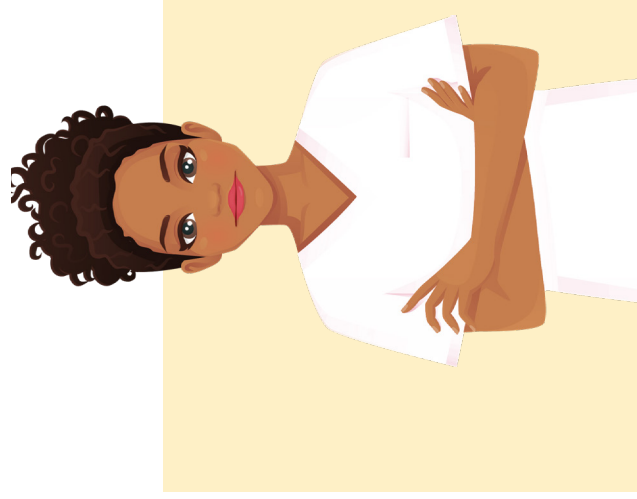
Décembre 2022, je vote CGT !

Les politiques gouvernementales, comme territoriales, tendent à gommer les spécificités de nos métiers. Pourtant, nous sommes indispensables au public que nous accompagnons quotidiennement.



SALAIRES : Le gel de la valeur du point d'indice* a entraîné un recul de notre pouvoir d'achat de 11 % depuis 2010 (20 % depuis les années 2000). La CGT revendique une AUGMENTATION IMMÉDIATE de 300 € pour toute.s.

*Qui sert à calculer les salaires (votre indice multiplié par la valeur du point).



Nous, AMP/AES, sommes recruté.e.s en catégorie C (diplôme au niveau V-CAP/BEP) et sommes soumis.e.s au ratio pour les évolutions de carrières.

La CGT exige la reconnaissance de notre diplôme au niveau Bac Pro (Diplôme de niveau IV), ce qui signifie l'accès à la catégorie B dans la Fonction Publique avec la conservation de la catégorie active.

La suppression de la formation d'AMP a pour conséquence la disparition de ce corps.

Pour quel métier ? AES.

Les contraintes de nos professions sont multiples (manutention et port de charges lourdes, ceux qui engendrent des fortes contraintes physiques, travail de nuit, travail par relais en équipe, alternant gestes répétitifs et des cadences imposées qui engendrent, eux, de fortes contraintes psychiques).

Pour rappel, dans nos professions 2 agent.e.s sur 5 partent en invalidité avant l'âge légal de départ à la retraite et avec un montant de pension qui ne leurs permet pas de vivre décemment !

Malgré ce fait, rien n'est mis en place pour y remédier.

EMPLOI : La CGT revendique la création de 100 000 emplois sous statut à l'hôpital, 200 000 dans les Ehpad.

RETRAITE : La CGT revendique la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec un départ anticipé à 55 ans à taux plein pour celles et ceux ayant exercé un métier pénible, insalubre ou à risques.

Il est urgent de prendre des mesures pour protéger les professionnel.le.s de notre catégorie. La pénibilité du travail de nos professions est connue de tous (ministère, CNRA, CNRACL, établissements de santé ...).

**Aide Médico Psychologique (AMP)
Aide Educative et Sociale (AES)**

LA CGT REVENDIQUE :

- L'augmentation des salaires à partir d'un SMIC à 2 000 € bruts
- La sanctuarisation et l'intégration des primes dans le salaire de base,
- Le passage en catégorie B des AMP et AES comme pour les AS et AP
- La reconnaissance des qualifications pour une meilleure attractivité de nos métiers
- La reconnaissance de la pénibilité par la retraite à 55 ans à taux plein,
- La reconnaissance en maladie professionnelle pour toutes les pathologies y compris l'affection au Covid-19
- De renforcer les équipes éducatives pour améliorer les conditions de travail et l'accompagnement des usagers en harmonie avec des projets éducatifs d'établissements censés et bien financés
- La reprise immédiate des agent.e.s suspendu.e.s (non vacciné.e.s)
- De faciliter l'accès aux AMP qui voudraient s'investir dans un projet de formation d'AS, d'IDE, ME ou ES, via la promotion professionnelle
- L'augmentation et l'utilisation totale des budgets de formation
- Le remplacement obligatoire des agents qui accèdent à la formation
- Des formations professionnelles effectuées à 100% sur le temps de travail
- La Prise en charge totale de la durée de formation : pour la CGT il n'est pas concevable que les agent.e.s en formation soient appelé.e.s pendant les congés pour travailler dans les services
- L'arrêt du développement des CDD et CDI dans nos établissements, exigeons la stagiarisation à l'embauche.



**Décembre 2022, VOTEZ
POUR DES CANDIDAT-E-S CGT !**